



# Covid-19 : mobilisationemploi.gouv.fr, une plateforme pour les secteurs prioritaires

Publié le 16 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes en recherche d'emploi ou bien en activité partielle et vous souhaitez travailler dans les entreprises nécessaires au bon fonctionnement du pays pendant la crise sanitaire ? Portée par Pôle Emploi, la plateforme *mobilisationemploi.gouv.fr* recense les offres d'emploi dans les secteurs désignés comme prioritaires : la santé, l'agriculture, l'agro-alimentaire, les transports, la logistique, l'aide à domicile, l'énergie et la télécommunication.

En recherche d'un emploi, rendez vous sur [mobilisationemploi.gouv.fr](https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil) (<https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>)

Il n'est pas nécessaire de créer un compte pour consulter les offres d'emploi.

Il suffit de renseigner le secteur professionnel, le type de contrat recherché, le temps de travail et le lieu souhaités.

Chaque offre d'emploi détaille les modalités de recrutement, le salaire de l'emploi à pourvoir, les horaires, le lieu de travail et le contrat d'embauche. Une présentation de l'entreprise est aussi disponible.

Les candidats peuvent entrer directement en contact avec l'employeur, ou choisir de candidater par Pôle Emploi.

**➔ À savoir :** Le site donne accès à des fiches de renseignements sur les consignes sanitaires pour les employeurs et les salariés par secteur.

**📌 À noter :** À chaque offre déposée par un employeur, un conseiller Pôle emploi appelle systématiquement celui-ci pour vérifier le respect des consignes sanitaires et caractériser le besoin et les compétences attendues. Le recruteur s'engage formellement à respecter les consignes sanitaires.

Pôle emploi propose à chaque employeur de prendre en charge la présélection des candidats si besoin.

## Pour en savoir plus

- Mobilisation exceptionnelle pour l'emploi [🔗 \(https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil\)](https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil)  
*Pôle emploi*
- Mobilisation exceptionnelle pour l'emploi : lancement d'une plateforme de recrutement [🔗 \(https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/mobilisation-exceptionnelle-pour-l-emploi-lancement-d-une-plateforme-de\)](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/mobilisation-exceptionnelle-pour-l-emploi-lancement-d-une-plateforme-de)  
*Ministère chargé du travail*